

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2023
DELIBERATION N° DE-2023-158**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART (à partir de la délibération DE-2023-144), Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-144), Mme MOTHES, M. ALLEMAN (à partir de la délibération DE-2023-143), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. PARRILLA ETCHART à M. ETCHEGARAY (jusqu'à la délibération DE-2023-143) ; M. SALANNE à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à Mme MEYZENC (jusqu'à la délibération DE-2023-143) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2023-142) ; M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL ; M. ESTEBAN à Mme HERRERA LANDA ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD ; Mme DUPREUILH à M. ETCHETO.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme LARRE,

OBJET : ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION – Espace socio-culturel municipal - Actualisation de la tarification des activités.

La Ville de Bayonne gère l'Espace Socio Culturel Municipal bénéficiaire d'un agrément centre social, délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Pyrénées Atlantiques pour la période 2023/2026. A ce titre, il dispose de subventions annuelles

spécifiques attribuées par la CAF et le Conseil départemental pour la fonction pilotage, l'animation collective familles et la mission prévention jeunesse.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son contrat de projet, l'équipe de l'ESCM organise et programme des temps d'animation et d'accompagnement. Des activités, des sorties et des mini-séjours, adaptés aux attentes et aux besoins des différents publics sont ainsi proposés tout au long de l'année. Pour bénéficier de ce service, une adhésion annuelle est demandée et l'accès aux animations est soumis à tarification.

Les tarifs fixés sont modulés en fonction du public, de la nature et du coût de l'activité proposée pour adapter au mieux l'effort de participation financière des familles.

En appui à la délibération du 21 juillet 2016, il est proposé d'approuver la grille tarifaire annexée à la présente :

- en maintenant la gratuité des ateliers proposés par le personnel communal et l'accès aux dispositifs d'accompagnement des personnes (CLAS, FLE) ;
- en maintenant le coût de l'adhésion, des cotisations trimestrielles, de l'occupation du local musique et des tarifs du secteur adultes/familles ;
- en augmentant le coût des ateliers cuisine pour les porter à 4€ ;
- en appliquant au secteur jeunesse une tarification identique au secteur adultes/familles.

Concernant la tarification des séjours, la participation est calculée sur la base du quotient familial, en référence à la grille en vigueur pour les services périscolaires. Elle est désormais plafonnée à 200 €.

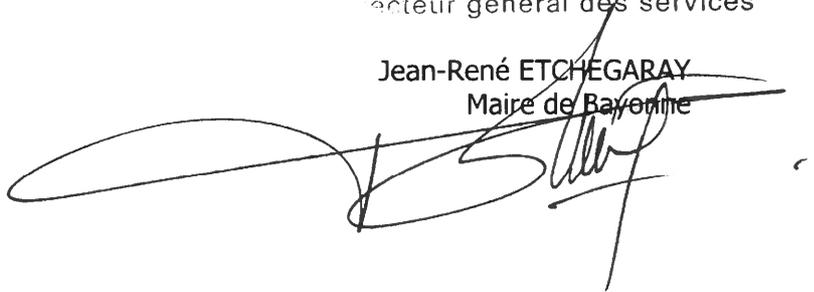
Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les dispositions ci-dessus et la grille tarifaire présentée en annexe.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne



Grille tarifaire de l'Espace Socio Culturel Municipal

Adhésions annuelles

- moins de 12 ans : 5 €
- plus de 12 ans : 10 €
- familles : 23 €
- Associations, Institutions: 23 € (sur présentation d'un justificatif)

Tarif des activités

Activités	Tarif	Modalités
Gym Yoga ...	10 € par trimestre	3 règlements dans l'année : - octobre - janvier - avril
Sorties ados et pré-ados * à la journée ou 1/2 journée	De 2 à 15 €	Règlement à effectuer avant la sortie
Ateliers cuisine	4 €	Règlement à effectuer avant l'atelier
Sorties thématiques du secteur Adultes /Familles* (salon, expo, parc à thème....)	De 2 à 15 €	Règlement à effectuer avant la sortie
Séjours**	Plafonné à 200 €	Règlement à effectuer avant la sortie Possibilité d'échelonnement du paiement en ??? fois maximum

* Le tarif des sorties tiendra compte des moyens mobilisés : transport, prestataire extérieur pour une activité spécifique.

**Les séjours feront l'objet d'une tarification spécifique qui sera calculée en fonction du quotient familial. Le montant de l'Aide aux vacances enfants versée directement aux organisateurs par la Caisse d'allocations familiales, sera déduit de la facturation.

Attention, l'inscription à une activité ou une sortie ne sera effective qu'après règlement. Toute annulation moins de 24 heures avant la sortie ou une absence non justifiée lors de l'activité ne feront pas l'objet d'un remboursement.